

La prévoyance en Suisse

La prévoyance en Suisse

Depuis la votation populaire de 1972, le concept des trois piliers est ancré dans la Constitution fédérale en tant que base du système de prévoyance suisse. Il a pour but de préserver la population des risques liés à l'invalidité, au décès et à la vieillesse.

Les trois piliers couvrent les objectifs suivants:

1^{er} PILIER
assurance d'Etat

Couverture des
besoins vitaux

AVS/AI
ACI

prestations
complémentaires
(PC)

2^e PILIER
prévoyance professionnelle

Maintien du niveau
de vie antérieur

obligatoire
LPP/LAA

facultatif
LPP/LAA

Pour sécuriser la prévoyance personnelle, il sera à l'avenir toujours plus important de

promouvoir la prévoyance individuelle dans les 2e et 3e piliers. C'est surtout le 3e pilier qui revêt une importance croissante, parce que le montant des prestations de vieillesse découlant des 1er et 2e piliers ne peut être garanti.

Avec une planification ciblée et des versements dans les 2e et 3e piliers, qui génèrent également des avantages fiscaux, la prévoyance s'adapte de façon optimale à vos besoins.

Pour examiner votre couverture d'assurance et de prévoyance individuelle, nous vous recommandons de faire établir une analyse de votre prévoyance personnelle à intervalles réguliers, ou en cas de modifications en termes de besoin (début d'une activité lucrative indépendante, mariage, agrandissement de la famille, achat d'un logement en propriété, divorce).